



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
29 septembre 2022

Date d'affichage
29 septembre 2022

Avis 2022_36

**Plan de gestion de la
ressource en eau
(PGRE) – Opération
« EAU Climat, on
agit ! »**

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ES.DELIBERATIONS
ID : 073-217306508-20221008-DELIB362022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Marc DRIVET, Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT,

Pouvoirs : Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER qui a donné pouvoir à Michel ARDOUVIN, Jacques VROMANT qui a donné pouvoir à Sophie GOMMET

Absents excusés : Marc BARRILLON, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Cécile GAVARD, Jacques VROMANT

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Michel ARDOUVIN présente les raisons qui motivent la commune à adhérer à cette nouvelle convention plan Eau initiée par le CISALB.

Dans le cadre du plan climat de notre communauté d'agglomérations de Grand Lac pour réduire l'impact de l'évolution des conditions climatiques que nous subissons, nous nous devons de suivre au mieux tout ce qui doit l'être, pour ce sujet, notamment pour notre gestion de l'eau.

Vu le Procès-Verbal du Comité de bassin versant du 16 Décembre 2016 approuvant le Plan de Gestion de la Ressource en Eau,

Vu la délibération n°14 de Grand Lac du 1^{er} février 2022 approuvant l'opération EAU climat, on agit !

Vu la décision n°027-22 du Bureau du 03 février 2022 de Grand Chambéry approuvant l'opération EAU climat, on agit !

Vu la délibération n°013-22 du Comité du 12 avril 2022 du CISALB approuvant l'opération EAU climat, on agit !

Le maire rappelle le constat des effets du changement climatique sur les ressources en eau du territoire et l'impact associé sur les usages et les milieux aquatiques. Si les températures moyennes ont d'ores et déjà augmentées de +2,25°C dans les Alpes du Nord, l'hydrologie observée des sources et cours d'eau traduit une élongation et un renforcement des épisodes de sécheresse. En 2020, le territoire a notamment connu sa 6^{ème} année consécutive de restriction des usages de l'eau. Le niveau maximal de « crise sécheresse » a par ailleurs été atteint pour la 1^{ère} fois fin octobre 2018 sur le bassin versant.

C'est au moment où les besoins sont les plus forts que la ressource en eau vient à manquer. Il est donc temps d'adapter les territoires et les usages de l'eau au changement climatique.

Depuis 2016, les différents acteurs du territoire (gestionnaires eau potable, filière agricole, entreprises) sont engagés dans un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) porté par le CISALB et visant l'atteinte d'un équilibre durable entre les prélèvements d'eau, la ressource disponible et les besoins des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, le maire propose d'engager la commune dans l'opération « EAU climat, on agit ! » s'adressant aux 64 communes du bassin versant du lac du Bourget et aux 14 communes de Grand Chambéry situées sur le bassin versant du Chéran.

L'opération « EAU climat, on agit ! » s'inscrit dans la continuité du PGRE et fait écho aux Plans climat-air-énergie-territoire (PCAET) portés par Grand Chambéry et Grand Lac.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le



ID : 073-217300508-20221006-DELIB362022-DE

L'objectif de « EAU climat, on agit ! » est de mettre en œuvre à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et usages de l'eau au changement climatique. C'est par l'exemplarité des communes que l'action citoyenne pourra se mettre en œuvre.

Avis 2022_36

Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) – Opération « EAU Climat, on agit ! »

Le programme opérationnel comprend :

- Des actions obligatoires :
 - Construire et animer le plan d'action EAU climat,
 - Communiquer en période de sécheresse,
 - Connaître et suivre les consommations d'eau communale.
- Des actions à la « carte » :
 - Récupérer et utiliser les eaux pluviales,
 - Adapter les espaces verts et le fleurissement,
 - Désimperméabiliser les sols,
 - Economiser l'eau,
 - Repenser le fonctionnement des fontaines publiques,
 - Réduire les pollutions par les grilles d'eaux pluviales,
 - Sensibiliser les scolaires,
 - Susciter l'action citoyenne,
 - Soutenir les initiatives locales et innovations.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac accompagneront techniquement et administrativement les communes dans la bonne mise en œuvre de leur plan d'actions.

L'engagement de la commune se formalise par la signature de la convention annexée à l'accord cadre (joint à la présente délibération).

Certaines actions peuvent être subventionnables par l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le document cadre « EAU climat, on agit ! » et la convention d'engagement,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à l'application de l'opération « EAU climat, on agit ! ».

Fait et délibéré en séance.

Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Marc DRIVET

